

Abus sexuels dans le contexte ecclésial : Prévention et intervention

Annexe 1 : Commission diocésaine spéciale contre les abus sexuels dans le diocèse de Bâle

(Niveau stratégique)

La commission diocésaine spéciale conseille l'évêque et les autorités d'engagement pour ce qui concerne la prévention et l'intervention. Cela comprend :

- Des mesures de prévention telles que la planification et la mise en œuvre de formations continues appropriées ; des mesures lors de l'entrée en fonction ; des instruments de controlling pour vérifier si les mesures de prévention sont mises en œuvre à tous les niveaux ; l'élaboration de ressources spécialisées ;
- La vérification des cas d'abus sexuels annoncés chaque année et l'introduction de mesures appropriées ;
- Intervention : La commission d'experts vérifie et adapte au besoin la documentation concernant l'organisation de la mise en place et du déroulement de l'intervention en cas d'abus sexuel présumé (controlling de l'organisation de la mise en place et du déroulement). A cette fin, on peut exploiter des exemples de cas anonymisés.

Composition :

- Représentant-e du département du personnel (direction)
- Vicaire épiscopal du Jura pastoral
- Responsable régional-e
- Bureau indépendant de signalement
- Responsable de la prévention
- Un-e représentant-e des consultant-e-s

01.07.2020 / mis à jour: 01.02.2024; 31.03.2025